

**UNIVALOM**

Siège :

3269 Route de Grasse  
06600 – ANTIBES  
Tél. 04.93.65.48.07

**SYNDICAT MIXTE POUR LA VALORISATION DES DECHETS MENAGERS  
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

**Nombre de membres  
du Conseil Syndical**

Légal : ..... 40  
Désignés : .....30  
(dont 10 délégués avec voix double  
soit un total de 40 voix)  
Présents : .....16  
Visio : .....0  
Votants : .....32  
Procurations.....8  
Date de la convocation :  
29 mars 2024

**SEANCE DU 5 AVRIL 2024**

**Délibération 2024-08**

**OBJET : Affectation du résultat 2023**

**Le 5 avril 2024 à 11h00**, le Conseil syndical dûment convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, après convocation légale.

***Membres titulaires :***

Jean LEONETTI, Joseph CESARO, Caroline JOUSSEMET, Anne-Laure SEBBAR, délégués avec deux voix délibératives au titre de la Commission syndicale et de la Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis ;  
Anne-Marie BOUSQUET, Philippe DELEAN, Hassan EL JAZOULI, Kevin SEBASTIAN, délégués de la Commission syndicale ;  
Françoise THOMEL, Xavier WIIK, délégués de la Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis ;  
Emmanuel BLANC, délégué de la Communauté d'Agglomération Cannes Pays de Lérins ;  
Jean-Marc DELIA, délégué de la Communauté d'Agglomération du Pays de Grasse ;  
Arnaud PRIGENT délégué de la Communauté de Communes des Alpes d'Azur

***Membres suppléants :***

Gilbert TAULANE, Daniel LEBLAY, Marie Josée MERO

**Procurations :**

Jean-Pierre DERMIT à Caroline JOUSSEMET  
Catherine LANZA à Anne Laure SEBBAR  
Fabrice MORENON à Kevin SEBASTIAN  
Françoise BRUNETEAUX à Françoise THOMEL  
Roland RAIBAUDI à Daniel LEBLAY  
Marie-Louise GOURDON à Anne Marie BOUSQUET  
Arnaud PRIGENT à Pierre CORPORANDY  
Christophe ULIVIERI à Xavier WIIK

**Membres excusés :**

Emmanuel DELMOTTE, Khéra BADAOU, Gilbert HUGUES, Christophe FONCK, Bernard ALENDA, Patrick PEIRETTI, Denise LAURENT, Marc OCCELLI, François WYSZKOWSKI

M. Hassan EL JAZOULI est désigné en qualité de secrétaire.

Le Rapporteur expose à l'Assemblée :

Après avoir entendu la lecture du Compte Administratif de l'exercice 2023,

Statuant sur l'affectation du résultat de l'exercice 2023,

Constatant que le Compte Administratif dudit exercice présente les résultats suivants :

	RESULTATS CA 2022	Virement à la Section d'Investissement	RESULTAT DE L'EXERCICE 2023	Restes à Réaliser 2023	SOLDES RESTES A REALISER	CHIFFRES A PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFFECTATION DE RESULTAT
				D		
				R		
INVESTISSEMENT	197 395,27 €		807 245,40 €	-702 068,81 €	-702 068,81 €	302 571,86 €
EXPLOITATION	7 716 360,59 €	0,00 €	20 278,88 €			7 736 639,47 €

Considérant que seul le résultat de la Section d'Exploitation doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la Section d'Investissement le cas échéant),

Où cet exposé,  
Après en avoir délibéré conformément à la loi,  
Le Comité syndical,  
A, l'unanimité

- **DECIDE** d'affecter le résultat comme suit :

EXCEDENT D'EXPLOITATION GLOBAL CUMULE AU 31/12/2023	7 736 639,47 €
<b>Affectation obligatoire :</b> A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)	€
<b>Solde disponible affecté comme suit :</b> Affectation complémentaire en réserve (c/1068) Affectation à l'excédent reporté d'exploitation (c/R002)	0,00 € 7 736 639,47 €
Total affecté au c/1068	0,00 €
<b>DEFICIT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2023</b> Déficit à reporter (c/ D002) en dépenses d'exploitation	0,00 €

L'excédent d'investissement avant prise en compte du solde des Restes à Réaliser, soit 1 004 640,67 €, est affecté au compte R001 – « Excédents d'investissement reportés ».

L'excédent d'exploitation reporté au compte R002 « Résultat reporté » du Budget Primitif de l'année 2024 est, en l'absence d'affectation à la couverture d'autofinancement de la Section d'Investissement de l'exercice 2023, de 7 736 639,47 €.

Ainsi fait et délibéré les jours mois et an que dessus

Pour extrait certifié conforme,  
Le Président

  
Jean LEONETTI



Accusé de réception en préfecture  
006-200046076-20240405-2024-08-DE  
Date de réception : 05/04/2024  
Date de mise en ligne : 05/04/2024

5 AVR. 2024